



Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

Direction du greffe

EXTRAIT du procès-verbal de la séance ordinaire de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue le 24 janvier 2017, à la mairie.

CM1701-799

Programme de réserve de biosphère de l'UNESCO – Enclenchement de la démarche

CONSIDÉRANT QUE le territoire de l'archipel des Îles-de-la-Madeleine possède des caractéristiques, géographiques, écologiques, économiques et culturelles exceptionnelles;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine souhaite que ces spécificités territoriales soient reconnues à l'échelle mondiale;

CONSIDÉRANT QU' un comité de citoyens a clairement manifesté son appui auprès du conseil quant à la pertinence d'entreprendre cette démarche;

CONSIDÉRANT les conclusions du rapport soumis par un consultant en novembre 2016, lequel identifie le programme de réserve de biosphère comme étant celui le plus approprié pour atteindre l'objectif visé;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance à titre de réserve de biosphère donnerait à l'archipel une visibilité à grande échelle ce qui par conséquent, pour une destination touristique comme la nôtre, peut s'avérer économiquement très avantageux;

CONSIDÉRANT QUE l'obtention de ce statu pourrait permettre au milieu, avec le support des gouvernements supérieurs, de développer et de se doter d'outils lui permettant de préserver ces éléments essentiels qui permettent aux habitants des Îles-de-la-Madeleine de vivre et de profiter d'un milieu naturel exceptionnel;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Jean-Mathieu Poirier,
il est résolu à l'unanimité

que le conseil signifie aux différents intervenants concernée son intérêt à enclencher le processus visant la reconnaissance du territoire des Îles-de-la-Madeleine à titre de réserve de biosphère.

Pour l'année en cours le conseil accorde à cette démarche un budget de l'ordre de 25 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) et confie au Service de l'aménagement du territoire et l'urbanisme le mandat d'identifier les besoins permettant le dépôt ultérieur de la candidature des Îles-de-la-Madeleine dans le cadre de réserve de biosphère de l'UNESCO.

VRAIE COPIE CERTIFIÉE
Aux Îles-de-la-Madeleine
Ce 7 février 2017

Jean-Yves Lebreux, greffier